



Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 Avril 2021

L'an **Deux Mil Vingt-et-un**, le **Trente Avril**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Denis CARRON, Maire.

Date de convocation : 23 Avril 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Denis CARRON, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Céline DE NARDI-CANTELE, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Marie-Noëlle LEGARCON, Nicolas ROQUE, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Kevin BLACHON.

Nombre de conseillers représentés : 3

Ernest ORTIZ (Pouvoir à Daniel SEYVE), Laurence CHANEL (Pouvoir à Carole GALLIN), Alexandre MEUNIER-BEILLARD (Pouvoir à Carole GALLIN).

Nombre de conseillers absents excusés : 2

Gilles TOUBLANC, Françoise FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Janine GARIN.

1 – CAPV : transfert « PLU et documents d'urbanisme en tenant lieu » position avant le 31 juin 2021

Après chaque élection des conseillers communautaires est reposée aux communes la question de leur candidature à un PLUI ; pour ce faire, il faut qu'un certain pourcentage de communes soient partantes ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant.

Monsieur le Maire interroge le Conseil qui vote pour à 12 voix et 5 abstentions.

2 – CAPV : Convention compacteur

Sur la commune historique de Paladru était installé depuis plusieurs années un compacteur de déchets qui, à l'origine devait tourner sur toutes les communes du tour du lac. Celles-ci ayant refusé et ce compacteur attirant des nuisances importantes, il a été demandé à la CAPV de trouver une solution. Depuis mi-avril, il a été installé en dessous de la déchèterie du Pin.

Toutes les communes y auront accès moyennant une participation financière. Cette répartition donne un taux de 13 % pour Villages du Lac de Paladru. Ce taux s'appliquera au volume des déchets déposés dont le poids réel sera contrôlé chaque année.

Carole GALLIN fait remarquer que le compacteur est installé sur notre commune bien que 13 % seulement lui soit affectée, et regrette que la commune de Charavines qui utilise pour 60 % ne se soit pas portée candidate..

Monsieur le Maire indique qu'une convention est à signer avec la CAPV ; le Conseil l'y autorise par 14 voix pour et 3 abstentions.

3 – CAPV : convention broyeur végétaux

Les déchèteries ne prennent plus les déchets verts, ce qui pose problème aux communes. La CAPV a donc fait l'acquisition d'un gros broyeur professionnel et les communes ont accepté de l'utiliser. Il sera à leur disposition gratuitement une semaine toutes les cinq semaines.

Le broyeur sera stocké à Paladru, et le broyat sera entreposé vers le complexe sportif au Pin.

Une assurance temporaire sera à souscrire à chaque utilisation, l'assurance de la CAPV ayant une franchise de 5000 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAPV.

4 – CAPV : convention d’opération propreté de l’espace public

Le 12 juin prochain, une opération nettoyage des berges du lac et des chemins de randonnée sera organisée et la population sera invitée à y participer ainsi que toutes les associations.

La CAPV autorise ce jour là à rentrer gratuitement dans la déchèterie avec un camion afin d’y déposer les déchets. Une convention est à signer en précisant bien le jour de cette opération.

Approuvé à l’unanimité du Conseil.

5 – Statuts Syndicat du Gymnase Marcel Bouvier

M. ROQUE donne un compte rendu de la dernière réunion du SIVU ; il précise que notre participation sera de 234.64 € en rapport avec le nombre d’élèves de la commune fréquentant le collège. Le Conseil donne son approbation à l’unanimité.

6 – Délibération du Conseil Municipal suite à la présentation du bilan de la mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n° 2

A l’origine il s’agit d’un projet immobilier de construction de 50 logements au Pin et qui a nécessité une modification simplifiée du PLU de cette commune.

Tout le Conseil Municipal a été destinataire de ce bilan et en a pris connaissance ; après délibération, le Conseil donne son approbation à l’unanimité.

7 – Approbation du dossier de modification simplifiée n°2

Monsieur le Maire demande également au conseil de se prononcer sur la modification simplifiée du PLU du PIN qui permet cette opération. Approbation par 13 voix et 4 abstentions.

Suite au projet, un collectif d’opposants s’est formé, constitué par des habitants du village historique du Pin. Ce collectif a été reçu en Mairie et Daniel SEYVE donne les réponses qui lui ont été faites point par point, en précisant bien que cette modification apporte beaucoup de contraintes supplémentaires au promoteur.

Une coulée verte remontant jusqu’à la Mairie est prévue ; son aménagement ultérieur sera à la charge de la commune.

8 – Désignation avocat tribunal administratif – requête Nautilac.

Suite à un appel d’offres, un nouveau gérant de plage a été retenu. L’ancien gérant Nautilac a attaqué la commune pour illégalité de procédure au Tribunal Administratif. Le jugement ayant été rendu dans l’urgence (requête rejetée) la commune a fait appel au Cabinet FESSLER pour sa défense.

Monsieur le Maire demande au Conseil d’approuver cette nomination. Accord du Conseil à l’unanimité.

Carole GALLIN et d’autres membres de la commission plage, soulignent qu’ils n’ont pas été tenus au courant des tenants et des aboutissants de la requête de Nautilac et demandent des explications.

M. le Maire en parlera à Ernest ORTIZ, responsable de la commission plage, absent ce soir.

9 – Location local de la plage à « Bul d’Air »

Sous la plage existe un petit local qui jusqu’à maintenant servait à Nautilac qui le sous-louait à « Bul d’Air », petite entreprise gérée par un plongeur professionnel qui donne des cours de plongée et y stocke son matériel.

Le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de louer le local à ce professionnel pour un loyer de 150 € pendant l’été.

10 – Appel d’offres travaux voirie RD 50

Jérôme FOROT, responsable de la commission voirie, souhaite lancer un appel d’offres pour la dernière partie des travaux de réfection de la RD 50 dans la traversée du village, qui sont présentés en vidéo au Conseil Municipal. Il s’agit d’une tranche ferme avec trottoirs PMR, génie civil inclus.

L'estimatif des travaux est de 118 000 € H.T. avec une subvention de 28 %

Les travaux pourraient être lancés à l'automne 2021.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour lancer l'appel d'offres, qui comprendra une option pour installation de feux tricolores à hauteur de l'école.

Egalement à l'étude par le département d'une voie verte entre Charavines et Paladru.

11 – Animation extinction nocturne éclairage public ; nom de l'animation

Suite à la décision du Conseil de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public, une animation sur deux jours avait été prévue le 3 juin à la salle Pallas et le 4 juin à l'extérieur de la Grange Dimière avec participation des enfants des écoles.

Concernant le titre de cette animation, la commission en a retenu deux qu'elle soumet au Conseil :

Eteignons la lumière, allumons les étoiles, qui recueille 10 voix

Les étoiles sont nos lumières qui recueille 7 voix.

Le premier titre est donc choisi.

Compte tenu des contraintes sanitaires du moment et du couvre-feu jusqu'à 21 h, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reporter ces manifestations aux 15 et 16 octobre et de procéder à la première coupure générale de l'éclairage public le soir du 16 octobre.

Jérôme FOROT présente aussi le devis de la prestation des artistes qui vont intervenir dans les écoles de Paladru et du Pin, soit 10 classes, qui s'élève à 1957 € ; ce montant peut évoluer selon le nombre de spectacles donnés. Le Conseil donne un accord de principe par 16 voix et 1 contre.

Il explique que 4 points lumineux isolés sur Villages du Lac de Paladru sont à supprimer ; 1 point est à raccorder à l'entrée du village du Pin (D 1 A) Le Conseil vote pour cette proposition par 15 voix pour et 2 contre.

12 – Emprunt acquisition local centre village

Dans le nouveau centre village la commune s'est réservé un local dont la finalité n'a pas encore été décidée. Il est donc nécessaire de contracter un emprunt.

Des demandes ont été faites auprès des banques et le Crédit Agricole Centre Est a été retenu pour un emprunt de 450 000 € au taux de 0.87 % sur 20 ans.

Avant de demander l'accord du Conseil, Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état d'endettement de la commune qui, en l'état, permet ce nouvel emprunt.

Le Conseil, après délibération, décide à l'unanimité de contracter un emprunt de 450 000 € auprès du CACE, sur 20 ans, au taux de 0.87 %.

13 – Isolation des bâtiments communaux à 1 €

Cette aide de l'état jusqu'à maintenant réservée aux particuliers, est étendue aux communes et nous avons été contactés.

Compte tenu de toutes les arnaques qui ont pu être dénoncées à ce sujet, Monsieur le Maire propose que les travaux soient lancés sur un seul bâtiment communal à titre d'essai.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

14 – Devis complémentaire Mairie de Paladru : demande de subvention.

Un devis a été établi pour mettre la climatisation au rez-de-chaussée ; soit 1862.40 €

Le Conseil souhaite à l'unanimité qu'une demande de subvention soit faite.

Un devis pour une porte d'entrée automatique de la Mairie, soit 7707.49 € est proposé ; il est refusé par 9 voix contre, 5 voix pour, et 3 abstentions.

15 – Devis sécurisation PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) écoles Paladru et Le Pin

Kevin Blachon soumet au Conseil une demande des parents d'élèves de munir nos écoles de boîtiers électroniques d'alerte. Devis présenté : 7500 € TTC.

Le Conseil Municipal refuse par 8 voix contre, 7 abstentions et 2 voix pour.

16 – Cantine Le Pin : devis contrôle technique SOCOTEC et mission SPS

Proposition : Contrôle technique Socotec : 5050 € HT

Mission SPS : 3290 € HT

Vote favorable à l'unanimité.

Les travaux d'agrandissement de la cantine de l'école du Pin doivent être retardés jusqu'à l'été 2022, car compte tenu de l'avancement du dossier ils ne pourront pas se faire cet été.

Nous avons été victimes de l'absence prolongée de l'architecte qui a arrêté de travailler sur le dossier sans nous donner de raisons. (non réponse aux courriers, au téléphone, silence radio, etc.)

Une commission bâtiments élargie se réunira très prochainement salle Domino, au Pin.

17 – Ecole de musique subvention exceptionnelle

Cette école a demandé à la commune une participation de 101.91 € par adhérent alors que la commune de Biliou paye 74 €. Le Conseil décide de payer aussi 74 € pour 16 enfants soit 1184 € exceptionnellement cette année.

18 – Mise en place de caméras de vidéo surveillance

La gendarmerie met en place une étude des meilleurs emplacements de la commune pour placer ces caméras.

19 – Acquisition tatamis DOJO Le Pin

Les clubs de Karaté et de Judo, qui utilisent le Dojo, avaient accepté que les enfants de l'école puissent y venir un jour par semaine.

Il s'avère que les tatamis beaucoup plus utilisés sont usés et à remplacer, soit 72 unités pour une somme de 7500 €. Les communes du tour du Lac sont d'accord pour se répartir le coût de cette acquisition.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

20 – Convention Placette des Arts

La Placette des Arts réunit des artistes et artisans qui viennent chaque été pendant un mois exposer leurs œuvres dans la Salle St Michel à Paladru ; elle reverse à la Commune 10 % de ses recettes.

Le Conseil autorise donc Monsieur le Maire à signer une convention avec La Placette des Arts dans les mêmes conditions.

21 - Subventions 2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue les subventions suivantes aux associations sportives et culturelles intercommunales selon les règles définies par la commission du tour du Lac :

•	Tennis club du Lac :	334 €
•	Les Archers du Lac :	64 €
•	Judo Club du Lac :	589 €
•	Ascol foot 38 :	274 €
•	Karaté Club du Lac :	214 €
•	Club Escalade CERAC :	199 €
•	Basket Club du Lac :	259 €
•	Yacht Club :	94 €
•	Aviron Club Lac Bleu:	64 €
•	Happy Dance :	165 €
•	Arts et Danse autour du Lac :	390 €
•	Musique Doremifasolac :	430 €
•	Energie Sport Culture :	79 €
•	Club Badminton :	64 €
•	Grange à danser :	30 €

- Attribue les subventions suivantes pour 2021 :
 - Paladru Loisirs : 500 €
 - Comité Jumelage : 400 €
 - SIAD Terres Froides : 200 €
 - MFR Coublevie (1 élève) : 60 €
 - MFR La Grive (1 élève) : 60 €
 - Ecole ECAUT (1 élève) : 60 €
 - Club de l'Age d'Or Le Pin : 160 €
 - Souvenir Français St Geoire : 80 €
 - UMAC-ONA : 80 €
 - FANFARE Biliou : 2 x 76 : 152 €
 - CROIX ROUGE : 50 €
 - Association PASSIFLORE (1 adulte) : 60 €
 - Ass. Vivre Encore à St Geoire : 180 €

- Attribue les subventions suivantes à titre exceptionnel:
 - ACCA Paladru (relais cynégétique) : 1 600 €
 - DOREMIFASOLAC : 1 184 €

22 – Comptes rendus des commissions communales ou intercommunales

Rien à l'ordre du jour

23 – Déclarations d'intention d'aliéner

Daniel SEYVE, responsable de la commission urbanisme, donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner reçues par la commune :

- 1 maison à La Pontetière – M. et Mme DREVON – 209 000 €
- 1 maison route du Vernay M. et Mme BOSMENT – 184 000 €
- 1 maison St Pierre Village – M. et Mme LEMASSON – 229 000 €
- 1 maison route de St Pierre – M. et Mme LUIS – 300 000 €
- 1 maison route de Chassigneu – Consorts MONNET – 130 000 €

La commune renonce à exercer son droit de préemption pour ces biens.

24 – questions diverses

Le comité des fêtes demande si la fête et le feu d'artifice du 13 juillet auront lieu cette année. Comme il y a encore trop d'incertitudes au niveau des conditions sanitaires, Monsieur le Maire pense qu'il est plus prudent de l'annuler.

Jérôme FOROT fait part de la demande du personnel technique d'acheter un groupe motopompe électrique pour l'arrosage des fleurs et espaces verts.

Prix : Giraud motoculture : 942 € TTC

Bouvier : 544.50 € TTC

Le Conseil décide de retenir la maison BOUVIER pour cette acquisition.

Fin du Conseil à 23 h 30

Prochains conseils : - le Vendredi 28 mai 2021 à 20 h, mairie de Paladru
 - le Mercredi 23 juin 2021 à 20 h, salle Pallas.